

2020 DDCCT 23 : Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2021

Le Conseil de Paris,

Vu le titre I du livre V du code général des collectivités territoriales relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon et notamment ses articles L.2511-16 et L.2511-18,

Vu l'avis du conseil du secteur Paris Centre en date du

Vu l'avis du conseil du 5^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du conseil du 6^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du conseil du 7^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du conseil du 8^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du conseil du 9^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du conseil du 10^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du conseil du 11^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du conseil du 12^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du conseil du 13^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du conseil du 14^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du conseil du 15^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du conseil du 16^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du conseil du 17^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du conseil du 18^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du conseil du 19^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du conseil du 20^{ème} arrondissement en date du

Vu le projet de délibération, en date **du xx septembre 2020** par lequel Madame la Maire de Paris lui propose, au titre de l'exercice 2021, de mettre à jour l'inventaire des équipements dont les conseils d'arrondissement ont la charge,

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 2^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : L'inventaire des équipements de proximité dont les conseils d'arrondissement du secteur Paris Centre et des 5ème, 6ème, 7ème, 8ème, 9ème, 10ème, 11ème, 12ème, 13ème, 14ème, 15ème, 16ème, 17ème, 18ème, 19ème et 20ème arrondissements ont la charge, est fixé conformément à la liste ci-annexée.

Article 2 : L'ensemble des précédentes délibérations concernant l'inventaire des équipements dont les conseils d'arrondissement ont la charge est abrogé.